

1873 PROMOTION SARLU

76 AVENUE JEAN MERMOZ

93120 LA COURNEUVE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme
M. Cayla Camille
Gérant

1873 PROMOTION
76, avenue Jean Mermoz - 93120 LA COURNEUVE
TÉL : 01 41 71 34 34 - Fax : 01 41 71 28 28
contact@barbtp.com
RCS BOBIGNY 834 365 942 00029

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le		Exercice précédent		Variation			
	31/12/2023 (12 mois)		31/12/2022 (12 mois)		absolue (12 / 12)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			108		94		14	14,89
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			108		94		14	14,89
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-108		-94		-14	-14,88
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées			595		193		402	208,29
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			595		193		402	208,29
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-595		-193		-402	-208,28
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-703		-287		-416	-144,94

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)				
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	703	287	416	144,95
RÉSULTAT NET	-703 Perte	-287 Perte	-416	-144,94
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

1873 PROMOTION SARLU

76 AVENUE JEAN MERMOZ

93120 LA COURNEUVE

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Présenté en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme
M. Cayla Camille
Gérant

1873 PROMOTION
76, avenue Jean Mermoz - 93120 LA COURNEUVE
TÉL : 01 41 71 34 34 - Fax : 01 41 71 28 28
contact@barbtp.com
RCS BOBIGNY 834 365 942 00029

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	500		500	4,83	500	4,78
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	500		500	4,83	500	4,78
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4		4	0,04	4	0,04
. Autres	1 131		1 131	10,92	1 131	10,81
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	8 719		8 719	84,21	8 827	84,37
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	9 854		9 854	95,17	9 962	95,22
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	10 354		10 354	100,00	10 462	100,00

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	9,66	1 000	9,56
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-1 222	-11,79	-935	-8,93
Résultat de l'exercice	-703	-6,78	-287	-2,73
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	-925	-8,92	-222	-2,11
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	11 279	108,93	10 684	102,12
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	11 279	108,93	10 684	102,12
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	10 354	100,00	10 462	100,00

1873 PROMOTION
Société à responsabilité limitée au capital Unipersonnelle de 1000,00 €
Siège social : 76 avenue Jean Mermoz 93120 La Courneuve
834 365 942 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 JUIN 2024

Le 29 juin 2024, à 10 heures, les associés de la société 1873 PROMOTION, société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, divisé en 100 parts sociales de 10 € chacune se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

Sont présentes ou représentées :

- La société GAC, propriétaire de.....100 parts sociales
Représentée par Monsieur Camille CAYLA, en sa qualité de gérant

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Camille CAYLA, en sa qualité de gérant.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion du gérant,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,

C.C

- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, et, décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, l'Assemblée donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 703 € de la manière suivante :

- Report à nouveau..... -703 €

En totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à – 1 925 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividendes n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

C.C

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la rémunération allouée au titre de l'exercice écoulé à chacun des gérants :

- pour Monsieur Camille CAYLA : 0 €

En outre, l'Assemblée générale approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de chaque gérant :

- pour Monsieur Camille CAYLA : 0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

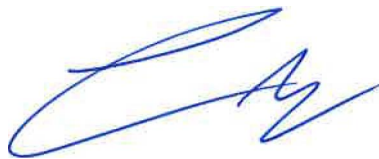
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé, et, personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Camille CAYLA



1873 PROMOTION SARLU

76 AVENUE JEAN MERMOZ

93120 LA COURNEUVE

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euros

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme
M. Cayla Camille
Gérant

1873 PROMOTION
76, avenue Jean Mermoz - 93120 LA COURNEUVE
TÉL : 01 41 71 34 34 - Fax : 01 41 71 28 28
contact@barbtp.com
RCS BOBIGNY 834 365 942 00029

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 10 353,62 E.

Le résultat net comptable est une perte de 703,08 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 11/04/2024 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 500

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	500			500
TOTAL	500			500

3.2 - Etat des créances = 1 135

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	1 135	1 135	
TOTAL	1 135	1 135	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 1 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	10,00	1 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	10,00	1 000

4.2 - Etat des dettes = 11 279

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	11 279	11 279		
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	11 279	11 279		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 595

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	595
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	595

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 595

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes financières diverses :	595
Associés intérêts courus(45580000000)	595
TOTAL	595